



Avis du Comité de parties prenantes de Sanofi sur son Rapport RSE 2012

Paris, le 6 juin 2013

Pour la première fois en 2013, Sanofi a demandé à son Comité de parties prenantes France (CPP), instance créée fin 2011, d'évaluer la qualité de son Rapport de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE). Le présent avis de lecture, rédigé par un groupe de travail issu du CPP, fournit un avis indépendant sur la pertinence de ce Rapport extra-financier, des recommandations d'amélioration ainsi que les premières réponses fournies par l'entreprise.

I – Méthodologie

Sanofi communique depuis 2001 sur sa responsabilité sociétale à travers, entre autres, son Rapport annuel de RSE. Celui-ci est utilisé chaque année par de nombreuses agences de notation extra-financière afin d'évaluer la performance environnementale, sociale et la gouvernance de l'entreprise.

Pour compléter cette évaluation, Sanofi a demandé à son Comité de parties prenantes (CPP) France de se prononcer à son tour sur la qualité et l'exhaustivité de ce Rapport. Le Comité de parties prenantes a été créé fin 2011 et se réunit à intervalles réguliers pour débattre et confronter la stratégie de RSE de Sanofi au regard des attentes des parties prenantes. Composé d'une vingtaine d'experts, ce Comité a pour vocation de contribuer à la réflexion de Sanofi autour des enjeux de RSE qui lui sont spécifiques. Le présent avis de lecture a pour objectif de fournir un avis collectif, éclairé et objectif sur la qualité de la rédaction du Rapport RSE 2012 et sur la performance RSE de l'entreprise en général.

Sept membres volontaires issus du Comité de parties prenantes de Sanofi se sont réunis en juin 2013 dans le cadre d'un atelier thématique pour rédiger collectivement le présent avis de lecture et formuler des recommandations afin d'orienter et d'améliorer la rédaction du prochain Rapport de RSE.

Cet avis a ensuite été validé par l'ensemble des membres du Comité de parties prenantes. Il est par ailleurs publié sur le site Internet « sanofi.fr », au même titre que les synthèses des précédentes

sessions de concertation du CPP¹. Le Comité 21, association spécialisée notamment dans le dialogue parties prenantes², a été mandaté par Sanofi pour superviser l'ensemble de la démarche de concertation et animer les échanges avec les parties prenantes en tant que tiers facilitateur. L'ensemble des documents relatifs aux concertations menées par Sanofi sont également disponibles sur le site Internet du Comité 21.

II - Avis du Comité de parties prenantes

A/ Avis global – Evaluation générale

Forme et style du rapport

De manière générale, les parties prenantes ont trouvé le Rapport RSE 2012 de Sanofi très complet, bien documenté et clair. Les quatre grands axes (« *patient, ethics, people, planet* ») et les douze priorités du Groupe sont clairement identifiables. Elles permettent une bonne structuration du Rapport et garantissent sa lisibilité. Les efforts de Sanofi pour identifier les enjeux et objectifs futurs (encadrés «et demain») ont particulièrement été appréciés ainsi que l'engagement fort de l'entreprise sur le dialogue avec les parties prenantes. Dans l'ensemble, les parties prenantes ont salué ce travail particulièrement approfondi.

Cependant, le Comité de parties prenantes souhaiterait que Sanofi fasse davantage preuve de pédagogie et explique plus en détail, dans la partie introductive du Rapport, pourquoi l'entreprise s'est lancée dans une démarche de RSE et quels sont ses grands objectifs stratégiques dans ce domaine. L'entreprise devrait développer et rendre compte de sa vision sur la RSE, en s'appuyant principalement sur la notion d'éthique qui est transversale à l'ensemble de son action et sur laquelle les trois autres axes de la stratégie RSE (*patient, people, planet*) pourraient s'appuyer.

Les parties prenantes ont regretté que le ton du Rapport soit par moment trop élogieux ou trop lisse et se concentre sur la description des réalisations du Groupe en matière de RSE sans décrire les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la démarche, voire les échecs. Par ailleurs, certains exemples fournis dans le Rapport pour justifier des accomplissements réalisés sont apparus de faible envergure, voire anecdotiques, au regard de la taille de la société et de ses moyens. De plus, les parties prenantes ont trouvé que le ton employé dans le document était souvent trop défensif, sous la forme de justifications, alors que de nombreuses actions mises en place par Sanofi et détaillées dans le Rapport sont à la fois légitimes et ambitieuses. Le Comité rappelle que les faits marquants et nombreuses réalisations de l'entreprise doivent avant tout servir à appuyer et illustrer la stratégie RSE du Groupe. Les parties prenantes invitent également Sanofi à veiller au style et aux photographies employés pour décrire les actions du Groupe dans les pays en développement qui pourraient être mal-interprétés par le lecteur. Enfin, elles ont estimé que le recours parfois trop

¹ <http://www.sanofi.fr/l/fr/fr/layout.jsp?cnt=4EB0BA9C-3A99-4277-B591-B116102B1A30>

² Le Comité 21 est le premier réseau des acteurs pour le développement durable en France, qui regroupe plus de 470 adhérents : entreprises, collectivités locales, associations, institutionnels, établissements d'enseignement et médias. Il organise depuis 2004, à la demande de certaines entreprises et collectivités adhérentes, des sessions de dialogue avec leurs parties prenantes (Suez Environnement, GDF Suez, Areva, Eiffage, Sanofi, McDonald's, Coca-Cola, Conseil Général de Seine et Marne). www.comite21.org

fréquent à des anglicismes pouvait également apporter de la confusion pour les lecteurs francophones.

Périmètre et contexte

Le Comité de parties prenantes recommande à l'entreprise d'être encore plus rigoureuse dans la construction de ses indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et notamment de préciser systématiquement le périmètre de l'indicateur (niveau Groupe ou filiale). En outre, il serait intéressant de démontrer comment ces indicateurs facilitent le pilotage de la stratégie et permettent d'identifier les investissements prioritaires en termes de RSE à un niveau national, voire local. Dans l'hypothèse où des périmètres différents du périmètre « monde » sont utilisés pour certains indicateurs, les parties prenantes recommandent que les choix opérés soient systématiquement justifiés. De même, pour les enjeux clés de responsabilité sociale d'entreprise, plutôt que d'annoncer simplement qu'il respecte la législation nationale, le Groupe Sanofi se doit de préciser les actions mises en place et allant au-delà de la réglementation en vigueur (lorsqu'elle existe), ainsi que les engagements du Groupe pour appliquer des standards de référence internationaux exigeants en l'absence de réglementation locale. Dans ce rapport réalisé sur un périmètre monde, il pourrait d'ailleurs être pertinent d'indiquer aux lecteurs les principales réglementations en matière de RSE et leur objet par pays.

Cible et niveau de lecture

Pour faciliter la compréhension de ce document, essentiellement destiné aux spécialistes (agences de notation, experts RSE) plusieurs niveaux de lecture pourraient être construits en utilisant des supports autres que le Rapport papier ou PDF, afin de toucher un plus grand nombre de lecteurs et l'ensemble des parties prenantes (ONG, citoyens, étudiants, journalistes etc.). Le Comité suggère notamment que Sanofi publie directement sur sa page Internet dédiée à la RSE les informations essentielles détaillées dans le Rapport. Le renvoi tout au long du Rapport de RSE à des « fiches d'information »³ (*fact sheets*) a suscité quelques interrogations parmi les membres du Comité de parties prenantes, certains estimant que ces fiches permettaient d'apporter un complément d'information important sans alourdir le Rapport, d'autres jugeant que des informations importantes contenues dans ces fiches devenaient difficilement accessibles et auraient méritées d'être traitées directement dans le Rapport ou mises en valeur sur le site Internet de l'entreprise.

B/ Avis sur les idées clés du Rapport RSE

Thèmes insuffisamment traités

Le Comité de parties prenantes a estimé que certains thèmes avaient été insuffisamment traités, déséquilibrant ainsi le Rapport au profit de la partie « Patient ». C'est notamment le cas pour les enjeux sociaux, détaillés dans l'axe « People » et les enjeux environnementaux dans l'axe « Planet ». Le Comité aurait souhaité que la réorganisation de la R&D et la restructuration du Groupe en France et dans les autres pays d'intervention soient évoquées à cette occasion. De même, de nombreux

³ Disponibles dans le [centre de ressources RSE](http://www.sanofi.com/rse/centre_de_ressources/centre_de_ressources.aspx) via le site Internet du Groupe :

sujets relatifs aux ressources humaines n'ont pas été suffisamment traités, notamment la question de la formation et de la gestion des compétences. C'est pourquoi le Comité de parties prenantes suggère à Sanofi d'impliquer davantage et de valoriser les actions engagées par le département des Ressources Humaines dans la construction du Rapport. Concernant les enjeux de gouvernance, le Comité souhaiterait que l'entreprise fournisse plus de précisions sur le rôle des correspondants RSE au sein de l'entreprise, les liens avec les Instances Représentatives du Personnel (IRP), les syndicats et l'organisation générale de Sanofi en proposant par exemple un organigramme des différents départements et filiales du Groupe dans la partie introductive. Le Comité juge également souhaitable que l'entreprise rajoute un chapitre à part entière sur le thème de la propriété intellectuelle et des enjeux économiques liés à la gestion des brevets, sujet qui est trop succinctement évoqué dans le Rapport RSE 2012.

Enfin, si l'accès aux soins est un thème important pour Sanofi, l'entreprise devrait expliquer davantage dans l'introduction en quoi ce sujet est un enjeu prioritaire au regard de sa stratégie globale. Le Comité de parties prenantes rappelle à cette occasion que Sanofi joue un rôle prépondérant dans l'accès aux médicaments, et moins directement à l'accès aux soins, et qu'il conviendrait de retravailler les chapitres sur « l'accès aux soins » et l'« innovation », la séparation entre ces deux thèmes semblant parfois artificielle.

Thèmes non-traités

Les parties prenantes ont salué le travail de Sanofi sur l'analyse de matérialité des enjeux de l'entreprise, qui a permis la rédaction d'un Rapport très complet.

Cependant, des pistes d'amélioration ont été proposées, afin de rendre le prochain rapport plus exhaustif sur certaines thématiques. Si le Rapport 2012 traite en priorité des enjeux RSE clés, déterminés à travers l'analyse de matérialité, le groupe de travail s'interroge d'une part sur la méthodologie utilisée pour l'analyse de matérialité et d'autre part sur la manière de hiérarchiser ces enjeux. Il considère que certains sujets, en partie absents du Rapport, auraient dû y figurer. C'est par exemple le cas des relations avec les fournisseurs : ce sujet n'est évoqué que par le biais de l'enjeu des Droits de l'Homme, alors que les fournisseurs devraient être régulièrement consultés et audités pour contribuer aux objectifs de RSE de l'entreprise, notamment sur les enjeux sociaux.

De même, la question des emballages et du traitement de certains déchets n'est pas abordée. Il serait utile que l'entreprise apporte des précisions sur sa politique en matière de réduction des emballages, d'éco-conception et de récupération des déchets dangereux.

Enfin, les parties prenantes auraient souhaité que l'entreprise donne davantage d'informations sur son impact économique dans la partie introductive en fournissant des données sur la part de la R&D dans son chiffre d'affaires, le nombre de médicaments produits et le nombre de patients potentiellement bénéficiaires des produits de Sanofi.

III - Réponse de l'entreprise

Sanofi remercie le Comité de Parties Prenantes pour son engagement au sein de ce processus de dialogue et la qualité de ses recommandations qui vont lui permettre d'améliorer sa stratégie RSE et la rédaction de son Rapport annuel.

Sanofi retient les recommandations du Comité de parties prenantes concernant le style et la forme du Rapport, notamment la nécessité de formuler plus clairement la vision de Sanofi sur sa stratégie RSE. L'entreprise veillera également au choix de certains exemples afin de s'assurer que ces derniers sont bien utilisés pour illustrer la mise en place concrète de la stratégie RSE.

L'entreprise a bien noté qu'il pouvait y avoir différents niveaux de lecture du Rapport et étudiera les moyens de toucher un public plus large de parties prenantes sur son Rapport RSE tout en maintenant un niveau élevé d'informations et d'explications sur ses différents choix stratégiques.

Si certains sujets qui ont pu paraître essentiels aux parties prenantes n'ont pas été suffisamment traités dans le Rapport, cela devrait être affiné par le nouveau test de matérialité conduit à l'été 2013 auprès d'un panel très large de parties prenantes. Les résultats ont déjà permis d'identifier de nouveaux sujets pertinents aux regards des enjeux de RSE de l'entreprise. Celle-ci veillera à ce que ces sujets soient également traités dans ses « fiches d'information » pour fournir une vision plus exhaustive de l'ensemble des enjeux sur lesquels Sanofi doit agir.

Enfin, l'entreprise sera très attentive à l'équilibre du Rapport, et s'attachera à expliquer plus précisément en quoi l'accès aux soins et aux médicaments est une priorité pour le Groupe, ce qui justifie la place conséquente qu'occupe cette thématique dans le Rapport.

IV- Prochaines étapes

Le Comité de parties prenantes de Sanofi France se réunira à nouveau fin 2013 et en 2014 pour poursuivre ses débats sur la responsabilité sociétale du Groupe, sa stratégie, ses actions et mieux définir le périmètre de responsabilité de Sanofi

Les parties prenantes ont exprimé leur intérêt pour cet exercice, jugé utile pour l'entreprise, et souhaitent pouvoir poursuivre la réflexion engagée au sein du Comité de parties prenantes sous la forme d'ateliers resserrés afin de creuser certaines problématiques de manière efficace. Elles souhaiteraient par ailleurs avoir un retour de l'entreprise et voir comment leurs différentes recommandations seront suivies ou prises en compte dans le prochain Rapport de RSE de Sanofi.

L'entreprise remercie à nouveau les membres de son Comité de parties prenantes et souhaite poursuivre dans les prochaines années ce travail collectif et fructueux permettant à Sanofi d'améliorer au fur et à mesure sa stratégie de responsabilité sociétale.